

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 1/9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: pour l'entretien des automobiles. Pour usage professionnel.

Utilisations déconseillées: non précisées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nowy Samochód S.A.  
ul. Zbyszka Cybulskiego 3,  
00-725 Warszawa, Polska  
+48 602-444-356  
info@soft99.pl

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Flam. Liq. 3**

**H226** Liquide et vapeurs inflammables.

**STOT SE 2**

**H371** Risque présumé d'effets graves pour les organes.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement

**ATTENTION**

Pictogramme



Substances devant figurer sur l'étiquette

Méthanol

Mentions de danger

**H226** Liquide et vapeurs inflammables.

**H371** Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

Prévention

**P210**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 2/9

<b>P264</b>	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>P270</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
<b>Intervention</b>	
<b>P303+P361+P353</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
<b>Stockage</b>	
--	
<b>Élimination</b>	
<b>P501</b>	Éliminer le contenu/récipient dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.
<b>Autre information</b>	
--	

### 2.3. Autres dangers

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ou d'ingrédients ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement 2017/2100/UE ou du règlement 2018/605/UE à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/2008 (CE)	%	
Méthanol <sup>[1]</sup> <sup>[2]</sup> <sup>[3]</sup>	Index: 603-001-00-X	Flam. Liq. 2	H225	1 - <5
	CAS: 67-56-1	Acute Tox. 3	H331	
	EC: 200-659-6	Acute Tox. 3	H311	
	REACH: --	Acute Tox. 3	H301	
		STOT SE 1	H370	

#### Remarques

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

<sup>[1]</sup> Les limites de concentration spécifiques

Méthanol :

STOT SE 1 H370:  $C \geq 10\%$

STOT SE 2 H371:  $3\% \leq C < 10\%$

<sup>[2]</sup> Les substances pour lesquelles il existe, les valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

<sup>[3]</sup> Les substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail

<sup>[4]</sup> SVHC: les substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Nettoyer la peau contaminée, rincer abondamment à l'eau puis à l'eau au savon doux.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 3/9

Enlever les lentilles de contact.

Laver les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes. Éviter les forts jets d'eau; risque d'endommager la cornée.

Si nécessaire, consulter un médecin.

#### **Ingestion**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

Si nécessaire, transporter la victime à l'hôpital.

#### **Inhalation**

Emmener la victime à l'air libre et s'assurer qu'elle respire librement.

La garder au chaud et au calme.

Si nécessaire, consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Contact avec la peau: rougeur, brûlure, dessèchement.

Contact avec les yeux: rougeur, larmoiement, vision floue.

Ingestion: douleur abdominale, nausées, vomissements.

Inhalation: Peut provoquer somnolence ou vertiges, mal de tête.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

mousse d'extinction, dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, poudres d'extinction

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau - danger de propagation de l'incendie.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

##### **Produits de combustion**

Au cours de l'incendie des gaz toxiques contenant : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, produits de décomposition thermique. Il ne faut pas inhaler les produits de combustion, ils peuvent constituer une menace pour la santé.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Mesures générales de protection typiques en cas d'incendie.

Ne pas rester dans une zone à risque d'incendie sans vêtements appropriés résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire à circulation d'air indépendante.

En cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Ramasser les moyens d'extinction utilisés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Restreindre l'accès des tiers à la zone de panne jusqu'à la fin des opérations de nettoyage appropriées. Veiller à ce que la suppression de la défaillance et de ses conséquences ne soit effectuée que par du personnel formé.

En cas de rejets importants, isoler la zone menacée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Éliminer les sources d'inflammation, éteindre le feu ouvert, interdire de fumer.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas permettre de polluer l'environnement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 4/9

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de contamination grave d'un cours d'eau, d'un réseau d'égouts ou du sol, en avise les autorités administratives et de contrôle compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Placer les emballages endommagés dans un récipient d'urgence.

Ramasser avec des matériaux ininflammables absorbant les liquides (par exemple, du sable, de la terre, des agents liants neutralisation universels, de la silice, de la vermiculite et stocker dans des récipients dûment étiquetés.

Traiter les matériaux ramassés comme des déchets.

Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

Utiliser seulement des outils sans étincelles.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection individuelle : section 8

Méthodes de traitement : section 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les règles générales de sécurité et d'hygiène.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les vapeurs.

Utiliser ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conserver à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

Protéger du rayonnement solaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer uniquement dans un emballage scellé original dans une pièce fraîche, sèche et bien aérée.

Ne pas entreposer avec de la nourriture ou des aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des matières incompatibles.

Maintenir le conteneur fermé et à la verticale pour empêcher les fuites.

Protéger du rayonnement solaire et protéger des températures élevées.

Éviter les décharges électrostatiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle définies:

Dénomination	Numéro CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle				Observations
		8h		court terme		
		VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m <sup>3</sup> )	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m <sup>3</sup> )	
Méthanol	67-56-1	200	260	1000	1300	*, (11)

\* : Risque de pénétration percutanée

(11) La VLCT n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 5/9

### DNEL/ PNEC

Pas de données disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs.

Les salles de stockage et les postes de travail doivent être ventilés efficacement pour maintenir les concentrations de poussières/vapeurs dans l'air en dessous de leurs valeurs limites.

Installer un lave-yeux et des douches de sécurité à proximité.

#### Mesures de protection individuelle

##### Protection des yeux / du visage



Utiliser des lunettes de sécurité conformes à la norme EN 166.

##### Protection des mains



Utiliser les gants résistants au du produit, conformément à la norme EN 374.

Choisir le matériau des gants en fonction du temps de percée, du taux de pénétration et de la dégradation.

Il est recommandé de changer régulièrement de gants et de les remplacer immédiatement s'ils présentent des signes d'usure, de détérioration (déchirure, perforation) ou de changement d'apparence (couleur, souplesse, forme).

Utiliser une crème protectrice sur les parties du corps non protégées.

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

##### Protection des voies respiratoires

En cas de danger dû au dépassement des niveaux de vapeur admissibles du mélange dans l'air (par ex. panne de la ventilation), porter une protection respiratoire.

##### Contrôle de exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	25 °C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Solubilité	n'est pas soluble dans l'eau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 6/9

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,12 (25°C)
<b>Densité de vapeur relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable

### 9.2. Autres informations

<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Dans des conditions de stockage et d'utilisation appropriées, le mélange n'est pas chimiquement réactif. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable s'il est utilisé et stocké correctement.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques possibles avec des oxydants forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Évitez les sources de chaleur et la lumière directe du soleil. Utiliser seulement des outils sans étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ils ne se produisent pas dans le cas de l'utilisation prévue.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Méthanol (CAS 67-56-1)

LD<sub>50</sub> (orale, rat) 1187 mg/kg

LD<sub>50</sub> (peau, lapin) 17100 mg/kg

LC<sub>50</sub> (inhalation, rat) 43700 mg/m<sup>3</sup>/6h

ATEmix (orale) > 2000 mg / kg

ATEmix (peau) > 2000 mg / kg

ATEmix (inhalation, vapeur) > 20 mg / l

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



### 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 7/9

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ou d'ingrédients ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

##### **Autres informations**

Pas de données

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthanol CAS 67-56-1

LC<sub>50</sub> (poisson) 15400 mg/l / 96 h / Lepomis macrochirus (EPA-660/3-75-009, 1975)

EC<sub>50</sub> (invertébrés) 18260 mg/l / 96 h / Daphnia magna (OECD 202)

EC<sub>50</sub> (algues) 22000 mg/l / 96 h / Pseudokirchneriella subcapitata (OECD 201 / EPA OPPTS 850.5400)

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Méthanol (CAS 67-56-1)

Biodégradation: 69-97%

Facilement biodégradable

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Méthanol (CAS 67-56-1)

log Po/w=-0,77

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ou d'ingrédients ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Produit**

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Conserver les résidus dans les récipients d'origine.

Ne pas contaminer les égouts.

Le code de déchet doit être attribué sur le lieu de sa fabrication.

##### **Emballage**

Méthodes de traitement des déchets en accord avec les réglementations en vigueur.

Uniquement les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

##### **Code des déchets**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020




## 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 8/9

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	<b>UN 1993</b>
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
ADR	<b>LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.</b> (Méthanol)
IMDG	<b>FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.</b> (Methanol)
ICAO/IATA	<b>FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.</b> (Methanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
étiquette d'avertissement	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
ADR	Non
IMDG	Non
ICAO/IATA	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter les sources de chaleur et d'inflammation.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable
 <b>Autre information</b>	
<b>ADR</b>	
Quantité limitée (LQ)	5L
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnel	D/E
<b>IMDG</b>	
Quantité limitée (LQ)	5 L
EmS	F-E, S-E
<b>ICAO/IATA</b>	
Instructions de conditionnement (LQ)	Y344
Quantité limitée (LQ)	10 L
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	355
Quantité maximale (avion de ligne)	60 L
Instructions de conditionnement (cargo)	366
Quantité maximale (cargo)	220 L

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



## 10503B QJUTSU PRO COAT (Liquid B)

Date d'émission: 20.07.2020

Révision: 15.12.2022

Page: 9/9

- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

### EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation

Méthanol (CAS 67-56-1)

### Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de ce mélange n'a pas été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3

- H225** Liquide et vapeurs très inflammables.  
**H301** Toxique en cas d'ingestion.  
**H311** Toxique par contact cutané.  
**H331** Toxique par inhalation.  
**H370** Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Abbreviations and Acronyms:

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

ESIS European Chemical Substances Information System

ECHA Website

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP : Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Dose dérivée sans effet

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

LC50 : Concentration létale à 50%

LD50 : Dose létale à 50%

PBT : Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC : concentration prédite sans effet

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

### Autres informations

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et dans le respect de toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité, basées sur l'état actuel des connaissances, visent à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de certaines propriétés.

Nous ne pouvons faire aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou la qualité ou les spécifications de tout produit, substance ou mélange dont il est question dans le présent document.

Il incombe à l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et il assume la responsabilité des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de ce produit.

Przedsiębiorstwo EKOS S.C.

80-177 Gdańsk, ul. Lubczykowa 5

[ekos@ekos.gda.pl](mailto:ekos@ekos.gda.pl)

[www.ekos.gda.pl](http://www.ekos.gda.pl)